

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2024 à 8 h30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absences motivées :

Mme Sylvie Beaulieu, conseillère

Mme Amélie Poirier, conseillère

M. Sylvain Dubuc, conseiller

La séance débute à 8 h 30.

24-526

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1. Réflexion
- 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**
 - 24-526 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**
- 4. GESTION ADMINISTRATIVE**
- 5. RESSOURCES HUMAINES**
- 6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**
- 8. INFRASTRUCTURES**
- 9. LOISIRS**
- 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 11. RÉGLEMENTATION**
 - 24-527 11.1. Adoption – Règlement 1149-24 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux
 - 24-528 11.2. Adoption – Règlement 1298 autorisant le paiement de la quote-part des travaux de nettoyage de la branche 5 du ruisseau Belœil pour un montant de 26 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 26 000 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1298 autorisant le paiement de la quote-part des travaux de nettoyage de la branche 5 du ruisseau Belœil pour un montant de 26 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 26 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-529

ADOPTION – RÈGLEMENT 1340 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION DU CHALET AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 8 350 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 8 350 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2024, sous le numéro 24-518;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1340 décrétant des travaux de réaménagement et de reconstruction du chalet au parc Edmour-J.-Harvey ainsi que les frais contingents pour un montant de 8 350 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 8 350 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-530

ADOPTION – RÈGLEMENT 1344 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2024, sous le numéro 24-519;

ATTENDU QUE depuis le dépôt du projet de règlement, une modification a été apportée au présent règlement;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter, avec la modification proposée, le *Règlement 1344 décrétant les taux de taxation pour l'année 2025*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-531

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 8 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière